

Séance du Conseil départemental du 20 mars 2023

Budget primitif 2023

Intervention de Nicolas Bescond

Conseiller départemental

Groupe Val-de-Marne en commun · PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président, cher·es collègues,

Nous faisons face à un constat alarmant : **le nombre de postes vacants a très significativement progressé dans notre collectivité.** De 495 postes vacants en 2021, nous sommes passés à 526 postes en 2022, et à 710 cette année. C'est donc immanquablement à **une dégradation marquée du service public départemental que sont en premier lieu confronté·es les Val-de-Marnais·es**, ainsi que nombre d'agent·es de la collectivité – avec, dans certains secteurs, une charge d'activité plus lourde et des conditions de travail dégradées.

Il est indéniable que les collectivités restent confrontées à de véritables problèmes de recrutements ; cela ne date pas d'aujourd'hui, en particulier sur des secteurs en tension comme le médico-social, les métiers techniques, les assistants de gestion RH... Mais, depuis la loi de Transformation de la Fonction publique, que les parlementaires de droite ont votée en 2019, le recours quasi systématique aux emplois contractuels ne règle pas, en soi, la principale difficulté pourtant identifiée pour une attractivité renouvelée de la Fonction publique : **celle de la rémunération des agents publics.**

Citons tout d'abord la Secrétaire générale de l'Association des Maires de France :

« Quand la grille indiciaire représente environ 70% de la rémunération, autant dire qu'il n'y aura pas d'attractivité nouvelle de la FPT sans rémunération à la hauteur, en particulier pour les agents de catégorie C. »

Ainsi comme vous en interpellent les agents du département :

En prévoyant une augmentation limitée à +2,5% des dépenses de personnel, nous sommes largement en dessous des effets de l'inflation prévue à 6% en 2023. Sachant qu'en maintenant 700 postes vacants, vous économisez ainsi près de 30 millions d'€ !

Vous nous avez annoncé des négociations sur le régime indemnitaire au premier semestre 2023 : quelle enveloppe budgétaire mise à disposition pour répondre aux revendications des personnels y sera consacrée ?

Dans ce contexte, **la situation des auxiliaires de puériculture dans notre département est particulièrement éclairante**. De 906 postes budgétés en 2015 pour 855 pourvus nous sommes tombés en 2023 à 724 postes budgétés pour 678 pourvus soit 46 postes vacants. **Au total, ce sont près de 200 postes d'auxiliaires qui ont été supprimés des effectifs**. L'une des conséquences frappantes de ce processus est-elle la fermeture de trois crèches à Saint-Mandé et à Joinville ?

Le mélange explosif de fermeture de postes et de précarisation des effectifs a **des conséquences désastreuses sur les personnels du département et évidemment pour nos concitoyens et concitoyennes qui souffrent des fermetures de services**.

C'est dans cette situation que nous apprenons le choix paradoxal du projet de fermeture des écoles de formation aux diplômés d'auxiliaire de puériculture (IFAP). Nous sommes tout à fait interrogatifs sur la stratégie de notre collectivité qui a pu aboutir à une telle décision. Cette école est un service public d'intérêt général qui participe à l'amélioration constante de l'encadrement et l'éducation des plus jeunes enfants et nous alertons sur les conséquences tout à fait néfastes de cette fermeture pour notre propre service. S'il semble que la motivation de cette décision soit le constat qu'un trop faible nombre de personnels (0 ?) formés par cette école trouvent un débouché par une embauche dans nos services, nous retrouvons ici l'enjeu de l'attractivité de nos emplois.

A rebours de toute politique de fermeture et de rétrécissement des services publics de formation, d'encadrement et d'éducation, nous appelons à ce que notre assemblée décide d'une nouvelle stratégie pour favoriser l'insertion directe des effectifs formés par notre école dans les services départementaux. Une telle stratégie pourrait en particulier s'appuyer sur de nouveaux piliers devant compléter les autres enjeux, à commencer par la revalorisation des rémunérations. Alors que cette formation stagiaire ses effectifs, il s'agirait de penser son évolution en alternance pour permettre une rehausse des rémunérations et favoriser une insertion plus durable dans un établissement départemental. D'autre part, il s'agirait d'envisager tous les autres leviers d'attractivité indispensables pour favoriser le maintien de ces emplois et donc la pérennité de ce service public départemental. Dans ce cadre, nous alertons sur le risque que fait peser la politique de restrictions des aides au logement social menée par votre majorité. Alors qu'il s'agit d'emplois publics (trop) faiblement rémunérés, notre territoire exclut bien souvent celles et ceux qui les occupent du fait des dérives du marché du logement. Les transports publics de qualité et accessibles à toutes et tous sont aussi la condition pour des personnels qui habitent parfois loin de leur lieu de travail de pouvoir rejoindre celui-ci. Nous appelons alors à ce que tous les leviers puissent être mobilisés afin de résoudre cette crise. Car nous avons le sentiment que dans cette période de crise et de tensions tout appelle au développement, à l'extension et à l'innovation pour les services publics.

Je vous remercie de votre attention.

Seul le prononcé fait foi